

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 909 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 909

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 septembre 1939

Numéro JO
n° 514 du 30/09/1939

Date du numéro
30 septembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; 10 septembre 1959 du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Sont promulgués à la Côte française des Somalis : a) Le décret-loi du 31 août 1939 relatif aux élections au Sénat, à la Chambre des députés, aux conseils généraux, aux conseils d'arrondissement, aux conseils municipaux et aux délégations financières algériennes : b) Le décret du 5 septembre 1939 relatif aux élections aux assemblées locales ou conseils non compris dans le décret du 31 août 1939 susvisé,

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert Descramprs.